



La Balade des Legend Boucles® à Bastogne 2026 – 2/05/2026

Prescriptions générales

1. Organisateur :

Royal Automobile Club de Spa asbl

Rue Jules Feller 1

B 4800 Ensival

T : +32 87 79 50 00

Web : www.racspa.be

Email : info@racspa.be

Contact participants : competitors@racspa.be

2. Définition :

Le parcours se fait sur routes ouvertes à la circulation et est une promenade à parcours secret **SANS MOYENNE HORAIRE**, le respect du code de la route en toute circonstance est **OBLIGATOIRE**.

Chaque équipage recevra un roadbook pour la matinée et un autre pour l'après-midi. Ceux-ci seront constitués d'un fléché-métré avec des notes d'itinéraires.

Les roadbooks ont été élaborés pour permettre à tous et toutes de participer.

Fléché-métré : Ce type de schéma reproduit chaque situation avec le plus d'exactitude possible et reprend la courbure des routes et l'angle qu'elles forment entre elles. Chaque schéma comporte une boule, l'endroit d'où l'on vient, et une flèche, la direction à suivre.

3. Véhicules admis :

Toute voiture sans restriction d'âge en ordre vis-à-vis du code de la route et avec immatriculation valable pour usage routier et en ordre d'assurance.

Toutefois, les véhicules de compétition et de rallye postérieurs au 31/12/1990 ne sont pas autorisés s'ils ne sont pas en possession d'une carte verte de l'Auto-sécurité valable.

4. Equipages :

Le 1^{er} pilote (conducteur) doit être en possession d'un permis de conduire valable. En sus du second pilote, d'autres passagers peuvent être présents dans le véhicule tout en respectant le nombre maximum de son homologation routière. (en dehors du conducteur il n'y a pas de facteur « âge » → la balade peut être faite avec ses enfants).

5. Contrôles de passage :

Il y aura sur l'itinéraire des contrôles de passage physiques avec pointage du carnet de contrôle (notamment au départ de chaque de RT des Legend Boucles à Bastogne), mais aussi sur les parcours de liaisons dans des lieux emblématiques des Legend Boucles et des contrôles de passage (CP) aux moyens de panneaux dont il faut copier le code sur le carnet de pointage.

6. Engagement :

L'engagement comprenant l'abandon de recours se fait exclusivement via le site web www.racspa.be sur le formulaire online.

Le montant des droits d'inscriptions s'établit comme suit :

Pour les voitures dont la première mise en circulation et/ou le début de la construction du modèle est antérieur au 1/01/1987 : 105 € TVA **6 % incluse**.

Pour les voitures dont la première mise en circulation et/ou le début de la construction du modèle est postérieur au 31/12/1986 : 125 € TVA **6 % incluse**.

Le montant des droits d'inscription comprend **6%** de tva, suivant décision n° ET119.653.

Si le Gouvernement devait augmenter le taux de TVA, les droits d'inscription seraient adaptés. Il est entendu que tout paiement avant l'entrée en vigueur de cet éventuel changement ne serait pas majoré.

Mode de paiement :

Par virement au compte n° 068-2450155-59
au nom du Royal Automobile Club de Spa

IBAN : BE84 0682 4501 5559 BIC Code : GKCCBEBB

Date ultime de paiement le 28 avril 2026, cette date révolue, il ne sera pas tenu compte de l'engagement, il sera annulé.

La date limite d'inscription est fixée au 28 avril 2026. Il n'y a pas de limitation quant au nombre d'engagés.

7. Déroulement :

1 mars 2026 : Ouverture des inscriptions

28 avril 2026 : Clôture des inscriptions

28 avril 2026 : Date ultime pour droits d'inscription réglés

29 avril 2026 : Envoi électronique (email) du briefing écrit

Samedi 2 mai 2026 :

Dès 08.00 : suivant horaire de convocation (par groupe) rassemblement des véhicules parc d'attente Nouveau Zoning à Bastogne

Dès 08.45 : départs par groupe vers la Place McAuliffe à Bastogne pour remise des roadbook & rally pack et départ pour la 1^{er} Boucle

12.30 : arrivée de la première boucle à Bastogne : remise carnet de pointage boucle 1

13.45 : départ seconde boucle à Bastogne Place McAuliffe et distribution second roadbook

16.00 : arrivée de la balade et remise carnet pointage 2

21.00 : départ Boucles de nuit (facultatif – extra)

00.00 : arrivée Boucles de nuit (facultatif – extra)

8. Boucle de Nuit :

Le samedi 2 mai 2026 il est possible de s'inscrire en sus à la Boucle de nuit.

Un supplément de 50€ tva incl **6%** est demandé. Lors de votre engagement, pensez à bien sélectionner l'onglet correspondant : samedi et nuit

Si le Gouvernement devait augmenter le taux de TVA, les droits d'inscription seraient adaptés. Il est entendu que tout paiement avant l'entrée en vigueur de cet éventuel changement ne serait pas majoré.